

# CIF et Expertise médicale ICF and Medical expertise



## BIBLIOGRAPHIE THEMATIQUE

---

Octobre 2014

### 2013

---

**INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE ,INSERM, Paris, FRA. 2013**  
Handicaps rares : contextes, enjeux et perspectives. 400p.

*Le terme de " handicaps rares " a été introduit dans la législation française pour prendre en compte, dans l'organisation du secteur médico-social, la situation des personnes atteintes de deux déficiences ou plus et dont la prise en charge requiert le recours à des compétences très spécialisées. Cependant, cette notion ne repose pas sur une définition scientifique et n'a pas d'équivalent dans le contexte international, ce qui rend difficile la réalisation d'un état des connaissances scientifiques sur le sujet. Sollicitée par la CNSA, cette expertise collective pluridisciplinaire fait le point sur les connaissances mobilisables afin de contribuer à une meilleure compréhension des handicaps rares, et propose des pistes d'actions et de recherche visant à améliorer l'accompagnement et le bien-être des personnes. Pour mener à bien ce travail, l'expertise s'est très largement appuyée sur la CIF. Ce document est accompagné d'un livret de synthèse et de recommandations.*

## 2010

---

**LEFEVRE (Raymond), PAPELARD (A.), BESSE (D.)/EYMARD (N.), CHOUDAT (D.), LOUVIGNE (F.), MACHIN (R.), ESTEVES (J.-J.), RAUL (J.-S.)**

L'incapacité

Revue française du dommage corporel, 2010, 36, 2, 95-147, tabl., ill., biblio. (14 ref.)

*La notion d'incapacité a notablement évolué ces dernières années. Dans un rapport de juillet 2007 concernant l'évaluation des actes professionnels et plus particulièrement l'acte médical "tests d'évaluation et de catégorisation des déficiences, incapacités et désavantages sociaux", la Haute autorité de santé précisait que l'évolution internationale des représentations sociales du handicap a substitué à l'approche traditionnelle du handicap comme caractéristique individuelle une approche sociale, s'interrogeant sur la place faite aux personnes handicapées dans la société. La Classification internationale du fonctionnement de la santé et du handicap (CIF) mise en place par l'OMS intègre ces deux approches et interprète la situation de l'individu dans son milieu. Ce numéro rassemble les contributions du 5ème Colloque de la Société française de médecine d'expertise (juin 2008). Le thème de l'incapacité y est abordé du point de l'expert, du juriste, du médecin du travail, des médecins des organismes sociaux.*

## 2006

---

**HAMONET (Claude)**

L'expertise médicale et le handicap : actualités du droit de la réparation du dommage corporel

<http://www.cofemer.fr/UserFiles/File/Ha5ExpMedHand.pdf>

**2006**

**FOUGEYROLLAS**

La définition du handicap

Cofemer : module Handicap, Évaluation, Réadaptation, Réparation médico-légale ; 3/6

<http://www.cofemer.fr/UserFiles/File/Ha2DefHandi.pdf>

## 2005

---

**KÖRNER (M)**

ICF and Medical Assessment of Work-Related Capacity: Everything's Fine ? Contributing to the discussion.

Rehabilitation, 2005, 44, 229-236

*The ICF (International Classification of Functioning, Disability and Health) calls attention to the complexities associated with disturbances of health. The question raised is how the various constituents and the resulting network as defined by this Classification can gain importance for medical expertise under the statutory pension insurance scheme concerning work-related capacity. Possible variations of strategy are discussed: clinical intuition, algorithmic pathways, proved medical diagnostics, particular diagnostics of activity according to ICF. A genuine "silver bullet" is not in evidence thus far. It cannot be expected that diagnostics relating to a certain sector of the ICF will basically eclipse the rest. Future standards of medical expertise should specify as clearly as possible the impact of the diverse diagnostic findings on the assessment of work-related capacity. Framing emphasis in this way cannot be performed by the ICF on its own.*

**2005**

**DE JOUVENCEL (M.)/ FREDY (D.)/ HAMONET (C.)**

Du lésionnel au fonctionnel. Apport de l'imagerie et du Système d'identification et de mesure du handicap (SIMH) dans l'évaluation médico-légale des lésions cérébrales et de leurs conséquences  
Journal de réadaptation médicale, 2005, 25, 4, 159-166, ill., tabl, biblio. (10 ref.)

*On ne peut évaluer une personne handicapée en dehors de son cadre de vie, uniquement au niveau de son corps, sans tenir compte du contexte social. Le Système d'identification et de mesure du handicap (SIMH) apporte une réponse pour redéfinir les lésions et les fonctions humaines sans en faire les seules éléments sémiologiques. Il contribue à ouvrir l'évaluation de la fonction du côté de la situation en tenant compte du point de vue subjectif de la personne. L'expertise médico-légale d'un traumatisé crânien est donc l'évaluation d'un blessé (les aspects lésionnels), d'une personne handicapée (les aspects fonctionnels et situationnels), et d'une victime (les aspects psychosociaux et juridiques). C'est également avant tout, l'évaluation d'une personne humaine.*

**2004**

---

**MOURALIS (Jean-Louis)**

L'indemnisation civile du handicap in : Le handicap : droit, histoire, médecine  
Aix-en-Provence : Presses universitaires d'Aix-Marseille, 2004, 111-137, biblio.

*Cet article analyse la façon dont l'indemnisation du handicap est calculée et poursuivie. Il s'agit en premier de la mesure du handicap puis de sa réparation. Le droit civil ne donne pas de définition du handicap, cependant il le pratique quotidiennement en accordant réparation à ceux qui en souffrent. La tendance actuelle du droit civil dans le traitement du handicap est de faciliter et d'accélérer l'indemnisation des victimes d'accidents corporels. En ce domaine, la loi n° 85-677 du 5 juillet 1985 relative aux accidents de la circulation fait figure d'inspiratrice puisque les lois plus récentes ayant pour objet le traitement du handicap consécutif à des infractions, des actes de terrorisme ou des accidents médicaux adoptent des modalités de constatation et d'indemnisation du préjudice reprenant partiellement ou totalement celles qu'avait imaginé le législateur en 1985.*

**2003**

---

**SEGER (W), CIBIS (W), HAGEN (T), HARAI (G), HEIPERTZ (W), HÜLLER (E), KORSUKEWITZ (C), KRASNEY (O.E.), KEISTNER (K), LEUPOLD (M), NIEDEGGEN (A), ROHWETTER (M), SCHIAN (H-M), SCHUNTERMANN (M.F) STEINKE (B), STOLZ (M)**

Aspects of expertising which are jointly valid for German socio-medicine and statutory health care Part 1 : Fundamentals

Gesundheitswesen, 2003, 65, 603-611

*A project group of the Medical Advisory Board of the German Federal Rehabilitation Council (BAR) developed fundamental joint principles on experts' opinions according to the social law code no. IX (SGB IX). The principles aim at medical experts working in different social organisations and statutory health care insurances. It was intended to create a "sociomedical language" which should be used as jointly as possible by experts in rehabilitation and social medicine and which is based on the ICF (International Classification of Functioning, Disability and Health, WHO 2001). Its stringent application will increase the utility of medical expertises across different institutions. The authors recommend to evaluate whether this model could provide a tool in the communication and cooperation between different sectors of the health system. Part I describes the theoretical model, Part II its application to a virtual individual case history.*

3